

DEVINETTE

Quelle est cette expression française ?

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

DIMANCHE

RÉPONSE DE JUIN :

Voici la division du terrain en 4 enclos de même superficie.



La lettre de la mairie

JUILLET-AOÛT 2019 - N°123

VACANCES

Si l'on passait l'année entière en vacances ; s'amuser serait aussi épuisant que travailler.

Marguerite Duras



Ce n'est pas le cas ? Alors, profitez-en bien !

INFOS MAIRIE

TRAVAUX BOULEVARD DE VERDUN

Pour rappel, les travaux Boulevard de Verdun sont imminents. Après l'installation des éléments de chantier, **l'axe sera interdit à la circulation à partir du 8 juillet**. Seul l'accès aux riverains sera autorisé, le chef de chantier présent sur place sera à même de traiter chaque cas en particulier. La durée totale de ces travaux pour la réfection de la chaussée et de la sous-chaussée est de l'ordre de 2 mois.

CATASTROPHE NATURELLE

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté pour la commune de Patay concernant la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018. Les administrés concernés ont jusqu'au 2 juillet 2019 pour contacter leur assureur.

BUS NUMÉRIQUE

Le Bus Numérique a pour vocation d'accompagner, gratuitement, les seniors dans l'apprentissage des outils numériques, notamment l'utilisation d'Internet pour les démarches administratives de plus en plus dématérialisées, tout en développant et favorisant le lien social au cours d'ateliers collectifs d'une durée de 3h le matin et 3h l'après-midi. 24 personnes peuvent être accueillies journalièrement à bord du Bus Numérique. Elles sont réparties en 2 ateliers de 12 personnes le matin de 9h30 à 12h30 et 12 autres personnes l'après-midi de 14h à 17h. Un accès pour personnes à mobilité réduite est disponible. Une pause est prévue le matin vers 11h et une autre l'après-midi vers 15h30.

Ce Bus Numérique sera présent à Patay le **vendredi 26 juillet**, place Jeanne d'Arc, et pour pouvoir s'y rendre, il est nécessaire de s'inscrire rapidement à l'accueil de la mairie ou auprès de Mme Rozier. Il vous sera demandé votre nom ainsi qu'un numéro de téléphone. Attention, un minimum de 8 personnes est nécessaire pour mettre ce service en place. Ce projet, porté et financé en inter-régimes par les caisses de retraite (CARSAT, MSA, SSI et le comité Centre AGIRC-ARRCO) est également soutenu par les six Conférences des financeurs de la perte d'autonomie de la région.

PLAN CANICULE

La commune de Patay tient un registre nominatif recensant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap afin de pouvoir leur apporter une attention toute particulière en cas d'épisode caniculaire. Nous vous invitons, si vous êtes concerné(e), à vous faire connaître auprès de la mairie si vous n'êtes pas encore inscrit(e) dans ce registre.

COMMERÇANT AMBULANT

Très prochainement, un poissonnier sera présent sur la place Jeanne d'Arc les jeudis de 13h30 à 15h. Celui-ci : «Les Délices Terre Mer» vous proposera des produits de la mer, des fruits et légumes et un service de traiteur.



INFOS PRATIQUES



CONCILIATEUR DE JUSTICE

Monsieur Christian Fer, conciliateur de justice, nommé par le premier Président de la Cour d'appel d'Orléans tient une permanence le premier mercredi de chaque mois dans le local situé en face de la mairie. Les rendez-vous se prennent à l'accueil de la mairie de Patay ou bien par téléphone au 02 38 80 81 02. Le conciliateur de justice est bénévole et son recours est gratuit.

Le conciliateur de justice a pour but de trouver une solution amiable entre deux parties (particulier ou entreprise), qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il intervient avec l'accord de toutes les parties qui ont choisi de rechercher une solution amiable à leur litige. Il peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen, haies, bruit), des différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, des litiges de la consommation (achats de matériels, mobiliers, prestations de services, travaux), des impayés, des difficultés à faire exécuter un contrat.

En revanche, il ne peut pas intervenir sur les questions pénales, en matière d'état civil, de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.) et dans les litiges avec l'administration. Dans certains cas la saisine du Tribunal d'Instance doit être précédée d'une tentative de conciliation.

Le rôle du conciliateur de justice est de faciliter une solution négociée satisfaisante pour chacune des parties en conflit. Pour y parvenir et, s'il est compétent pour la question qui lui est soumise, le conciliateur de justice, en accord avec la personne qui l'a saisi, peut inviter l'autre partie à un rendez-vous de conciliation ou bien dans certains cas se contenter d'adresser un courrier à l'autre partie pour rappeler la demande de la personne qui l'a saisi.

Si les deux parties parviennent à un accord avec l'aide du conciliateur, celui-ci rédige un constat d'accord écrit que les deux parties signent avec le conciliateur. Elles peuvent aussi convenir d'un accord verbal. En cas d'échec de la tentative de conciliation, le conciliateur peut rédiger à la demande de l'une ou des parties un constat d'échec de la tentative de conciliation.

PHARMACIE DE GARDE

Si vous avez besoin de médicaments rapidement, en dehors des heures d'ouverture de votre pharmacie habituelle, vous pouvez vous rendre dans une pharmacie de garde. Celle-ci assure, la nuit, les dimanches et jours fériés, un accès aux médicaments à tous ceux qui en ont besoin. Ce service est organisé pour répondre aux demandes urgentes, notamment à la suite de prescriptions du médecin de garde ou d'un service hospitalier d'urgence. Pour connaître la pharmacie de garde, vous pouvez téléphoner au 3237 (accessible 24h/24) ou aller sur le site www.3237.fr. Il vous sera demandé votre code postal ou votre ville de résidence afin de vous orienter rapidement vers la pharmacie de garde la plus proche.



POSTE

En raison de la baisse de l'activité pendant la période estivale, la Poste de Patay sera fermée du 12 au 17 août. Pendant cette période, les bureaux d'Artenay, d'Ingré et de Chevilly pourront vous accueillir.

TRANQUILLITÉ VACANCES

Il est toujours bon de rappeler que la Gendarmerie Nationale a mis en place depuis plusieurs années l'Opération Tranquillité Vacances. Une fois prévenue, la Gendarmerie veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence. Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile. Voici quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances :

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux. Et oui, c'est évident, et pourtant...

- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets et de vérifier le bon état de vos serrures et verrous.

- Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. À défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les.

Vous trouverez le formulaire de demande sur le site de la mairie dans «infos pratiques».



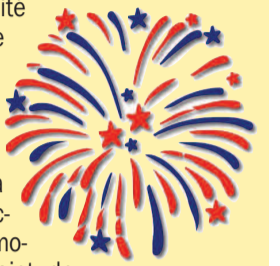
INFOS DIVERSES

FESTIVITÉS DU 14 JUILLET

Comme chaque année, la municipalité organise des festivités pour la Fête Nationale. Celles-ci débuteront le samedi 13 juillet à 21h30 devant la mairie avec la distribution de lampions aux enfants présents et accompagnés d'adulte(s). Juste après, la retraite aux flambeaux partira en direction du stade, en compagnie de l'Harmonie de Patay qui ponctuera le trajet de pauses musicales. Un feu d'artifice sera tiré vers 23h et un bal champêtre animé par un DJ clôturera la soirée.

Le dimanche 14 juillet, rendez-vous à 11h45 devant l'église pour la revue des pompiers. Ensuite, les personnes qui se seront inscrites pourront participer au traditionnel repas «cochon-grillé» à la salle Sonis (attention, clôture des inscriptions le vendredi 5 juillet...).

À partir de 17h, tous les petits et grands qui le souhaiteront pourront venir dans le parc Sonis pour se divertir avec les jeux traditionnels qui seront proposés.



RALLYE-VÉLO

Le prochain rallye-vélo aura lieu le **dimanche 15 septembre** ! Proposé à tous les amateurs de ballade en vélo en famille ou entre amis, le rallye-vélo se déroule par équipes de 2 à 6 personnes (adultes ou enfants).

À une allure libre, venez découvrir les villages traversés sur une distance totale de 34 kms, participer à des jeux, partager un pique-nique et une journée conviviale sans recherche de performances. Le départ se tiendra devant la salle des fêtes à 9h45. Organisée par la mairie de Patay, cette journée est gratuite, les inscriptions se feront à partir du 2 septembre à la mairie, mais réservez dès à présent cette date.

Le règlement est disponible en mairie.

ANIMATION COMMERCIALE

Le grand jeu de l'été, organisé par les commerçants et artisans de Patay, débutera le 1^{er} juillet et se terminera le 1^{er} septembre.

Les commerçants et artisans participants vous proposent de découvrir les pays du monde entier sous forme de photos, d'énigmes, de charades et d'autres petits jeux d'esprit...

Alors tous en route pour une nouvelle aventure, de nombreux lots sont à gagner. Bel été à vous toutes et tous !

O JEUX DE CLEFS

Si vous avez besoin de faire un double de clef rapidement sans avoir à courir dans l'agglomération orléanaise, l'entreprise O Jeux de clefs pourra s'en charger.

Implantée à Sougy, au 221 rue des fossés, elle vous propose un large éventail de services comme par exemple la réparation de volets ou de portail, l'affûtage de chaîne de tronçonneuse, la création de jeux et pièces en bois, des travaux de jardinage,...

Olivier est joignable au 06 45 03 61 96 ou à l'adresse ojeuxdeclefs@gmail.com. N'hésitez pas à le contacter, son activité est très diversifiée et un devis ne coûte rien.

DÉMARCHAGES

Régulièrement alertés de démarchages abusifs au domicile de particuliers, l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) tient à diffuser le plus largement possible que la méfiance est de rigueur face aux démarcheurs. Souvent alarmistes ou au contraire très rassurants, ceux-ci n'hésitent pas à vous mentir pour vous faire signer ou accepter par exemple un diagnostic du logement soit disant «obligatoire», votre éligibilité au dispositif à 1€ pour les chaudières et pompes à chaleur, l'exécution de travaux chez vous sans devis... Dans tous les cas, c'est triste mais indispensable, **restez très vigilants**. Cette précaution doit s'appliquer de façon générale face aux personnes se présentant à votre domicile quel que soit leur objectif. Sachez que vous pouvez signaler immédiatement la visite de démarcheurs auprès de la mairie (ne serait-ce que pour vérifier qu'elle a donné son accord) ou à la gendarmerie si les visiteurs se montrent insistants.

OBJETS TROUVÉS

Un grand nombre d'objets trouvés attendent leurs propriétaires en mairie : 2 doudous lapins, un foulard, des trousseaux de clés (l'un avec porte-clés vert et noir, l'autre avec porte-clés portant le nom d'une commune), un porte-clés licorne, une gourmette garçon, une clé de voiture, une carte d'identité, une carte vitale...

INFOS PRATIQUES

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le rendez-vous annuel pour s'inscrire à une ou plusieurs associations de Patay se tiendra le **samedi 7 septembre** de 10h à 17h sans interruption à la salle des fêtes. Des membres des associations y seront présents pour vous renseigner et éventuellement procéder aux inscriptions. Pour celles et ceux qui ont déjà une idée de leur prochaine activité sportive, pensez à demander à votre médecin un certificat d'aptitude physique en prévision et avant le rush de la rentrée...

PISCINES

La piscine de Patay est ouverte du 8 au 31 juillet inclus de 14h à 17h. Tarif enfants jusqu'à 17 ans : 10,30 € le carnet de 10. Tarif adultes à partir de 18 ans : 20,50 € le carnet de 10. Ces carnets sont en vente à la mairie.

TRANSPORTS SCOLAIRES RÉMI

Tous les élèves domiciliés en région Centre-Val de Loire et inscrits dans un établissement scolaire public ou privé jusqu'en Terminale peuvent bénéficier d'une carte scolaire de transport Rémi. Celle-ci permet un aller-retour par jour du lundi au vendredi pour les demi-pensionnaires et un aller-retour par semaine pour les internes.

Seuls restent à votre charge des frais de dossier de 25 € par élève (dans la limite de 50 € par famille). Si l'inscription est réalisée après le 12 juillet 2019 par papier et après le 25 juillet 2019 en ligne, 12 € de frais de gestion supplémentaires par enfant seront demandés dans la limite de 24 € par représentant légal. Cette règle ne s'applique pas aux élèves en apprentissage avant le Baccalauréat. L'inscription en ligne ainsi que le paiement peuvent se faire à l'adresse www.remi-centrevaldeloire.fr

La carte de transport préchargée sera alors envoyée par courrier directement à votre domicile, ou les droits seront reconduits sur la carte JVMalin si votre enfant en dispose déjà d'une.

Pour toute question, un nouveau service unique de renseignement aux familles est mis en place du lundi au vendredi de 8h à 18h au 0 809 10 00 75 (service gratuit, prix d'un appel classique).



CINÉMOBILE

Le cinémobile dispose d'une rampe permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la salle de projection sans difficultés.

Les tarifs : Carte de fidélité (6 places) : 24 € soit 4 € la séance (carte non nominative, valable 1 an).

Tarif -14 ans : 4 € - Plein tarif : 6,20 € - Tarif réduit : 4,50 € (sur présentation d'un justificatif. Bénéficiaires : étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi, familles nombreuses, plus de 60 ans, handicapés, chômeurs Clarc) - Tarif groupe : 2,50 € (Scolaires et Centres de loisirs)

SAMEDI 6 JUILLET

LE PARC DES MERVEILLES



À 16h

- Jeune Public
- Réalisé par Dylan Brown (II), David Feiss
- Avec les voix de Marc Lavoine, Frederic Longbois, Odah
- Genre : Animation
- Durée : 86 min

Le Parc des Merveilles raconte l'histoire d'un parc d'attractions fabuleux né de l'imagination extraordinaire d'une petite fille appelée June. Un jour, le Parc prend vie...

Véritable hymne à l'imagination, Le parc des merveilles est un film d'animation et d'aventures à découvrir en famille ou entre amis.

VENISE N'EST PAS EN ITALIE



À 17h45

- Réalisé par Ivan Calbérac
- Avec Benoît Poelvoorde, Valérie Bonneton, Héli Thonnat
- Genre : Fiction
- Durée : 95 min

La famille Chamodot est fantasque et inclassable. Bernard, le père, un peu doux-dingue, fait vivre tout le monde dans une caravane, et la mère, Annie teint les cheveux de son fils Émile en blond, parce que, paraît-il, il est plus beau comme ça !!! Quand Pauline, la fille du lycée dont Émile est amoureux, l'invite à Venise pour les vacances, l'adolescent est fou de joie. Seul problème, et de taille, les parents décident de l'accompagner avec leur caravane, pour un voyage aussi rocambolesque qu'initiatique.

Road-trip en caravane : direction l'Italie avec la famille Chamodot, famille peu ordinaire... Une sympathique comédie où l'on trouve réunis à l'écran Benoît Poelvoorde et Valérie Bonneton en parents déboussolés et fantasques.

NOUS FINIRONS ENSEMBLE



À 20h

- Réalisé par Guillaume Canet
- Avec François Cluzet, Marion Cotillard, Gilles Lellouche
- Genre : Fiction
- Durée : 135 min

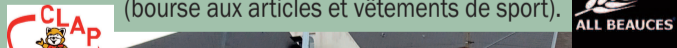
Préoccupé, Max est parti dans sa maison au bord de la mer pour se ressourcer. Sa bande de potes, qu'il n'a pas vu depuis plus de 3 ans débarque par surprise pour lui fêter son anniversaire ! La surprise est entière mais l'accueil l'est beaucoup moins... Max s'enfoncé alors dans une comédie du bonheur qui sonne faux, et qui mettra le groupe dans des situations pour le moins inattendues. Les enfants ont grandi, d'autres sont nés, les parents n'ont plus les mêmes priorités... Les séparations, les accidents de la vie... Quand tous décident de ne plus mettre de petits mouchoirs sur les gros bobards, que reste-t-il de l'amitié ?

VIE ASSOCIATIVE

CLAP RUGBY/ALL BEAUCES

Vendredi 7 et Samedi 8 juin étaient «journées Rugby» à Patay. Vendredi soir, l'Equipe de Rugby loisir ALL BEAUCES organisait son désormais traditionnel et attendu Challenge Nocturne. Pour cette 4^{ème} édition, encore près de 150 joueurs de 10 clubs se sont opposés pour le gain du bouclier. C'est le XV du Vieux Fût (Club de Montoire-sur-le-Loir) qui remporte le trophée cette année. Le week-end Rugby à Patay s'est poursuivi samedi par la Fête de l'École de Rugby qui a rassemblé autour du ballon ovale les jeunes du club et leur copains, ainsi que les familles. La journée s'est terminée par le match enfants contre parents...

Encore quelques entraînements et la saison sera terminée. Prochain rendez-vous avec l'École de Rugby lors du forum des Associations le 7 septembre pour le SPORTROC (bourse aux articles et vêtements de sport).



VIE ASSOCIATIVE

PARRAINAGE DES ANCIENS

Le 5 juin dernier, des membres de l'association du parrainage des anciens se sont rendus dans le Perche Vendômois sur les traces des templiers. Au programme : visite de la magnifique commanderie d'Arville, déjeuner puis promenade en calèche au rythme tranquille d'un puissant percheron. Ce fut une belle journée que tous les participants ont appréciée.



RSP

L'assemblée générale du club a eu lieu le 8 juin dernier. 200 personnes étaient présentes pour assister aux bilans financier et sportif du club sur la saison. Le club tient à féliciter et à remercier tous ses joueurs et dirigeants pour cette saison qui fut plus que positive.

À l'issue de l'assemblée générale, tout le monde s'est réuni autour d'un verre de l'amitié et d'un barbecue. Les enfants ont pu se divertir dans les structures gonflables présentes, ainsi qu'en disputant des parties de pétanques ou petits et grands s'affrontaient. À noter pour la saison prochaine : M. Clément Padovan occupera la place de Président du club, faisant suite à Mme Valérie Fricard. Le Réveil Sportif de Patay vous souhaite de bonnes vacances et espère vous revoir en nombre à la rentrée.

VIE SCOLAIRE

ÉCOLE LE PETIT PRINCE

Avec le printemps, les élèves de l'école maternelle ont appliqué une leçon de choses en participant à la plantation de massifs devant le monument aux morts... Au-delà du symbolique et de l'aspect pédagogique, quel plaisir de mettre les mains à la ... terre et d'observer l'évolution ! Belle initiative...



COLLÈGE ALFRED DE MUSSET

Journée de vol découverte pour les 11 élèves de la section BIA : Le 25 mai dernier, dans le cadre du partenariat avec l'aéro-club de Château-dun et de la préparation à l'examen, un vol en avion de 20 minutes a été proposé aux élèves de la section BIA (Brevet d'Initiation Aéronautique). Ces vols ont eu lieu sur un avion ROBIN DR400, propriété de l'aéro-club, pouvant accueillir 4 personnes (envergure 8,72 m, vitesse de croisière 215 km/h).

Les élèves, au nombre de 3 par vol, étaient accompagnés d'un pilote-instructeur. Ils ont eu le privilège d'assister - casque sur les oreilles pour entendre et micro pour communiquer avec le pilote - à un cours pratique de 20 minutes sur l'avion et ses évolutions en vol, en lien avec les commandes, les instruments de bord, le régime moteur... Des notions déjà abordées en cours au collège, mais de manière théorique.

Visite du Bourges médiéval :

Durant la dernière semaine de mai, tous les élèves de 5^{ème} ont visité la ville de Bourges dans le cadre de leurs cours d'histoire et de technologie. L'architecture et la décoration de la cathédrale Saint Etienne ainsi que les remparts gallo-romains et les maisons à colombage ont été des sujets d'études... Les élèves ont également visité le palais Jacques Cœur puis tenté de fabriquer des «reliefs» de leurs mains, histoire de réaliser le formidable travail des artisans ayant œuvré pour les monuments visités et observés...

CALENDRIER MANIFESTATIONS

- 3 juillet :** Ateliers Bébés lecteurs à la médiathèque.
- 6 juillet :** Cinémobile place Jeanne d'Arc à partir de 16h.
- 10 juillet :** Jeux pour tous sur le parvis de la médiathèque.
- 11 juillet :** Lectures à fleur d'eau à la piscine de Patay à partir de 14h et jusqu'à 16h.
- 13 juillet :** Retraite aux flambeaux (rdv 21h30 devant la mairie) puis défilé et soirée festive.
- 14 juillet :** Revue des pompiers place de l'église à 11h45 - 12h Repas salle Sonis pour les personnes inscrites.
- 26 juillet :** Bus numérique place Jeanne d'Arc.
- 20 août :** Ouverture de la médiathèque à 15h30.
- 7 septembre :** Inauguration officielle du moulin de Lignerolles, sur place à 10h30.
- 7 septembre :** Forum des associations de 10h à 17h, salle des fêtes.
- 8 septembre :** Loto du parrainage des anciens.



MÉDIATHÈQUE

ATELIERS BÉBÉS LECTEURS



Le prochain rendez-vous se déroulera le **mercredi 3 juillet** à raison de 2 séances : 9h30 et 10h15.

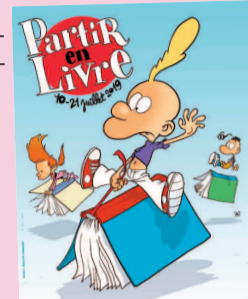
Le thème : les vacances. Les frères et sœurs plus âgés peuvent venir pour lire et faire des coloriages pendant la séance. Le nombre de places étant limité, **l'inscription est fortement conseillée** à l'adresse [mediatheque.proust@gmail.com](mailto:proust@gmail.com) ou au 02 38 75 77 28. Prochaine séance le mercredi 3 juillet.

PARTIR EN LIRE

Dans le cadre des Estivales de la médiathèque avec Partir en Lire, 2 manifestations sont prévues...

- le **mercredi 10 juillet** de 10h à 12h et de 14h à 16h, des lectures et des jeux en famille ou entre amis seront proposés sur le parvis de la Médiathèque,

- le **jeudi 11 juillet** de 14h à 16h, rendez-vous à la piscine de Patay pour assister à des lectures à fleur d'eau.



FERMETURE ESTIVALE

La Médiathèque sera fermée du mardi 23 juillet au samedi 17 août inclus. Réouverture le mardi 20 août à 15h30. Nous vous souhaitons un bel été...

JSP

Le samedi 1^{er} juin à Patay a eu lieu le Concours Départemental de manœuvre des Jeunes Sapeurs-Pompiers. Plusieurs sections de JSP du département se sont affrontées sur le stade pour la manœuvre incendie, la manœuvre secourisme et dans le gymnase pour un QCM abordant les différents thèmes Pompier.. Cette année, les JSP de Patay n'ont pas pu participer au concours (ouvert à partir de la deuxième année de la section) mais seront bien présents l'an prochain dans la course en espérant être sélectionnés pour le Rassemblement Technique Régional. Toutefois, ils ont beaucoup aidé sur le terrain en logistique et préparation des ateliers sous une chaleur accablante.



FÊTE DE JEANNE D'ARC

Le 16 juin dernier, Patay était devenue «cité médiévale». Célébrations et démonstrations ont ponctué la journée en l'honneur de la bataille du 18 juin 1429.



ÉTAT CIVIL

Mariage : HERBELOT Thierry et GRANGETAS Anaïs mariés le 22/06/2019

Décès : Madeleine HAQUET née GOMBAULT décédée le 13/06/2019

Document édité par la mairie. Responsable Publication : Marc Leblond
Responsable Rédaction et Mise en page : Marie Delalande
Impression : Imprimerie Art graphique - 55, route nationale - Ingré 45140
Tirage 1100 exemplaires. Envoyez vos infos à marie.delalande@mairiepatay.fr